Commune de MOOSCH

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 janvier 2023 à 18h00

sous la présidence de Monsieur José SCHRUOFFENEGER, Maire.

****

Nombre de conseillers élus : 19

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 16

M. José SCHRUOFFENEGER	Maire,
M. Jean-Marie MUNSCH	Adjoint au Maire,
Mme Sylviane RIETHMULLER	Adjointe au Maire,
M. Bertrand MURA	Adjoint au Maire,
Mme Pascale RINGENBACH	Adjointe au Maire, procuration à José SCHRUOFFENEGER
M. Jean-Louis BITSCHINE	Adjoint au Maire,
M. Didier LOUVET	Conseiller Municipal,
M. Jean-Jacques GRAU	Conseiller Municipal,
Mme Marthe BERNA	Conseillère Municipale,
Mme Nadine BINDER	Conseillère Municipale, procuration à Jean-Marie MUNSCH
Mme Estelle FINCK	Conseillère Municipale,
M. Rodolphe FERRAN	Conseiller Municipal,
Mme Marie-Eve PAOLIN	Conseillère Municipale,
M. Bernard WALTER	Conseiller Municipal,
Mme Patricia MARQUES	Conseillère Municipale, procuration à Fanny TRENS
Mme Fanny TRENS	Conseillère Municipale,
Mme Anne-Caroline LEBIDAN	Conseillère Municipale,
M. Anthony WELKER	Conseiller Municipal,
M. Marc SOLARI	Conseiller Municipal,

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Observations éventuelles PV du 28 novembre 2022
3. Cession d'un terrain situé au lieudit Baechelruecken aux époux FINK Francis et Nicole
4. Forêt : Prévisions coupes et travaux forestiers 2023 et programme des travaux patrimoniaux
   Fixation du prix des produits forestiers pour l'exercice 2023
5. Réhabilitation de la mairie : avenants aux marchés de travaux lots 09 et 10
6. Aménagement de la rue de la Mine d'Argent : avenant au marché de travaux lot 01
7. Adhésion au groupement de commandes pour les contrôles de débit et de pression des points d'eau incendie (P.E.I)
8. Don
9. Réhabilitation du transformateur électrique de la rue André Malraux

Divers et communication :

Préambule :

M. le Maire ouvre la première séance de l'année à 18h00 et salue l'ensemble des conseillers municipaux présents.

Il excuse Mmes Pascale RINGENBACH, Nadine BINDER et Patricia MARQUES.

Point n° 1 de l'ordre du jour :

Désignation du secrétaire de séance :

En application du droit local et plus précisément de l'article L.2541-6 du C.G.C.T., Mme Sylviane RIETHMULLER, Adjointe au Maire, est désignée en qualité de secrétaire de séance. Elle est assistée de M. Gilles STEGER, Secrétaire Général.

Point n° 2 de l'ordre du jour :

Observations éventuelles procès-verbal de la séance du 28 novembre 2022 :

Ce procès-verbal dont copie conforme a été adressée à tous les membres du Conseil Municipal, est approuvé à l'unanimité des présents.

Point n° 3 de l'ordre du jour :

Cession d'un terrain situé au lieudit Baechelruecken aux époux FINK Francis et Nicole

M. le Maire expose au Conseil Municipal que M. et Mme Francis et Nicole FINK, ont par courrier du 20 décembre 2021, émis le souhait de pouvoir acquérir du terrain communal attenant à leur propriété située 12B, rue du Cimetière Militaire à MOOSCH. Ils souhaiteraient se porter acquéreurs de la parcelle cadastrée section 28 n° 22/5 – lieudit Baechelruecken – d'une contenance de 16,33 ares, située en zone Np du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

M. et Mme FINK s'engagent à prendre les frais d'arpentage à leur charge.

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L 2241-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du Conseil Municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles,

Considérant que ledit terrain n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal et que dans ces conditions, il est possible de procéder à son aliénation,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide de céder à un prix de 330,- €/l'are, un terrain de 16,33 ares cadastré section 28 n° 22/5 situé au lieudit Baechelruecken à M. et Mme Francis et Nicole FINK, domiciliés à 68690 Moosch, 12B, rue du Cimetière Militaire,**
- **Charge l'Office Notarial de Maître Catherine PILET, Notaire à 68550 SAINT-AMARIN de la rédaction de l'acte à intervenir, les frais d'acte étant à la charge des acquéreurs,**
- **Autorise M. le Maire à signer toutes pièces relatives à cette cession de terrain.**

Point n°4 de l'ordre du jour :

Prévision coupes et dépenses d'exploitation 2023 :

M. le Maire expose au Conseil Municipal les documents établis par l'ONF concernant l'état de prévision des coupes et des travaux d'exploitation au titre de l'année 2023.

Ce programme prévoit des coupes dans diverses parcelles.

Ainsi, le programme des travaux d'exploitation et l'état de prévision des coupes se présentent comme suit :

A) Etat de prévision des coupes :

Bois d'œuvre :	211 m3 de feuillus	
	1 599 m3 de résineux	
Bois d'industrie :	450 m3 de feuillus	
Bois de chauffage :	286 m3 soit 409 stères	
Bois vendu sur pied :	./.	
Recette brute prévisionnelle :		**141 520- €**

B) Dépenses d'exploitation :

A l'entreprise par contrat d'exploitation :

Abattage et façonnage :	63 180,- €	
Débardage :	19 160,- €	
Total des dépenses d'exploitation :	82 340,- €	**141 520,- €**
Recette nette prévisionnelle hors honoraires :		**59 180,- €**
Honoraires ONF et autres dépenses :		**7 638,- €**
Recette nette prévisionnelle :		**51 542,- €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'état de prévision des coupes et les dépenses d'exploitation en découlant pour 2023 et charge M. le Maire de le mettre en œuvre en concertation avec l'agent de l'ONF en fonction de l'évolution du marché et du cours du bois.

Programme des travaux patrimoniaux

M le Maire expose au Conseil Municipal les documents établis par l'ONF concernant les travaux patrimoniaux programmés au titre de l'année 2023.

Les travaux sylvicoles et divers prévus dans le programme prévisionnel de l'ONF sont les suivants :

- Travaux d'infrastructures (entretien fossés, renvois d'eau, talus, lisières, réfection de route empierrée) 103 660,- € HT
- Travaux cynégétiques (création d'enclos témoin cynégétique) 460,- € HT
- Travaux d'accueil du public (entretien et sécurisation sentiers, pistes, aires…) 4 940,- € HT
- Bois feu de la St Jean, branches et sapins de Noël, matérialisation bois de chauffage, préparation des fonds de coupe… 2 160,- € HT

- Travaux de signalétique (panneaux d'interdiction des feux au sol) 230,-€ HT
- Travaux de maintenance (Entretien du parcellaire et périmètre) 4 760,- € HT

Total des travaux patrimoniaux : 116 210,- € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas voter en l'état le programme de ces travaux patrimoniaux pour 2023, mais charge M. le Maire de définir les travaux patrimoniaux à effectuer en 2023 en concertation avec l'agent de l'ONF, en fonction des recettes qu'encaissera la commune.

Point n°5 de l'ordre du jour :

Réhabilitation de la mairie : avenants aux marchés de travaux lots 09 et 10

Les travaux de réhabilitation de la mairie se poursuivent. Dans le cadre de ces travaux, deux avenants de plus-value doivent être conclus.

L'un avec la société STEPEC Plâtrerie, titulaire du marché de travaux du lot 09 (Plâtrerie, isolation, faux plafonds) pour un montant initial de 64 545,67 € HT.

En effet, il est nécessaire de réaliser des travaux complémentaires pour l'isolation de la coursive du 2ème étage (19,30 m2).

Le surcoût relatif à ces travaux complémentaires s'élève à un montant de 1 262,80 € HT. Ainsi le montant du marché fixé initialement à 64 545,67 € HT est porté à 65 808,47 € HT.

Cet avenant ne modifie pas l'objet du marché et n'en bouleverse pas l'économie.

Le financement sera assuré dans le cadre du Budget Primitif 2023.

L'autre avec la menuiserie MURA et Fils, titulaire du marché de travaux du lot 10 (Menuiseries intérieures bois) pour un montant initial de 58 376,00 € HT.

Cet avenant est relatif au choix de coloris non prévus dans le nuancier d'origine pour la couleur des vantaux des portes stratifiées.

Le surcoût relatif au choix de ces coloris s'élève à un montant de 350,00 € HT. Ainsi le montant du marché fixé initialement à 58 376,00 € HT est porté à 58 726,00 € HT.

Cet avenant ne modifie pas l'objet du marché et n'en bouleverse pas l'économie.

Le financement sera assuré dans le cadre du Budget Primitif 2023.

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le marché conclu avec la société STEPEC Plâtrerie en application de la délibération du Conseil Municipal n° 3 du 09 septembre 2022,

Vu le marché conclu avec la menuiserie MURA et Fils en application de la délibération du Conseil Municipal n° 3 du 09 septembre 2022,

Considérant que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif Principal 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve la réalisation de ces travaux complémentaires,**
- **Approuve la passation des deux avenants y afférent,**
- **Charge M. le Maire de les établir et de les signer.**

Point n°6 de l'ordre du jour :

Aménagement de la rue de la Mine d'Argent : avenant au marché de travaux lot 01

Les travaux d'aménagement de la rue de la Mine d'Argent se terminent. Dans le cadre de ces travaux, un avenant de plus-value doit être conclu avec la société ROYER Frères de MOOSCH, titulaire du marché de travaux du lot 01 (Voirie) pour un montant initial de 405 110,86 € HT.

En effet, des surcoûts ont été engendrés suite à l'évacuation et au transport des matériaux terreux sur URBES.

Le surcoût relatif à ces travaux non prévus dans le marché initial s'élève à un montant de 21 000,00 € HT. Ainsi le montant du marché fixé initialement à 405 110,86 € HT est porté à 426 110,86 € HT.

Cet avenant ne modifie pas l'objet du marché et n'en bouleverse pas l'économie.

Le financement sera assuré dans le cadre du Budget Primitif 2023.

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le marché conclu avec la société ROYER Frères en application de la délibération du Conseil Municipal n° 3 du 11 juillet 2022,

Considérant que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif Principal 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve la passation de l'avenant y afférent,**
- **Charge M. le Maire de l'établir et de le signer.**

Point n°7 de l'ordre du jour :

Adhésion au groupement de commandes pour les contrôles de débit et de pression des points d'eau incendie (P.E.I.)

M. le Maire précise que la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin propose un groupement de commandes pour la passation d'un accord-cadre pour les contrôles de débit et de pression des points d'eau incendie pour les communes qui le souhaitent.

Pour rappel, tous les points d'eau incendie doivent être contrôlés une fois tous les 3 ans (ou un tiers des P.E.I contrôlés tous les ans).

L'accord cadre sera conclu pour une durée d'une année renouvelable deux fois. Il s'agira d'un accord-cadre mono-attributaire par l'émission de bons de commande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VU l'article R2122-8 du Code de la Commande Publique ;

VU le projet de convention constitutive du groupement de commandes présenté en annexe ;

- **Décide d'adhérer au groupement de commandes pour les contrôles de débit et de pression des points d'eau incendie,**
- **Autorise le Maire à signer la convention constitutive de ce groupement de commandes,**
- **Donne mandat au Président de la Communauté de Communes ou son représentant pour signer et notifier l'accord-cadre dont la Commune de Moosch sera partie prenante.**

Point n°8 de l'ordre du jour :

Don

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal, que les services techniques sont intervenus l'été dernier à plusieurs reprises, pour fournir de l'eau potable à M. et Mme SCHREIBER Jean-Pierre dont la source s'était tarie. En retour, M. et Mme SCHREIBER ont fait parvenir un chèque de 200 € à la mairie, à titre de dédommagement.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce don.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Accepte ce don et donne son accord pour l'encaissement de ce chèque de deux-cent euros.**

Point n°9 de l'ordre du jour :

Réhabilitation du transformateur électrique de la rue André Malraux

M. le Maire rappelle que le Bureau Municipal a déjà débattu, à plusieurs reprises, du projet de réhabilitation du transformateur électrique de la rue André Malraux, suite à l'ouverture du pôle médical de Moosch.

Il rappelle, à ce titre, qu'il a négocié la mise en peinture en trompe l'œil sur 3 faces de ce transformateur avec l'atelier de peinture de Mme Sylvie HERZOG pour un montant de 7 200,- €, une face étant offerte par l'artiste peintre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 16 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention :

- **Approuve cette opération.**

Point n°10 de l'ordre du jour :

Divers et communications :

A) Ecole élémentaire :

M. le Maire donne lecture d'un mail du 18 janvier 2023 de la directrice de l'école élémentaire listant notamment un certain nombre de travaux restant à effectuer à l'école élémentaire. M. l'Adjoint Jean-Louis BITSCHINE passera à l'école avec le responsable technique pour faire le point sur ces travaux, dont certains ont été réalisés.

Réunion du conseil d'école le vendredi 3 février 2023 à 17h30. Pascale RINGENBACH, Marie-Eve PAOLIN et Anne-Caroline LEBIDAN y participeront.

B) Label Communes et Villes Sportives du Grand Est :

Mme Marie-Eve PAOLIN s'est déclarée volontaire pour traiter ce dossier.

C) PETR Thur Doller :

M. le Maire précise que le PETR Thur Doller va créer un nouveau service de Conseil en Energie Partagé dont l'objectif sera de permettre aux communes de réduire les consommations énergétiques et donc le montant des factures d'énergie payées. Ce service sera financé partiellement par l'ADEME avec une participation des communes et des communautés de communes bénéficiaires du service.

Le Conseil Municipal charge M. le Maire d'interroger ses collègues Maires quant aux velléités des autres communes avant de prendre une décision.

D) Orange : Ramassage de portables usagés

La société Orange, afin d'encourager le recyclage des mobiles usagés, propose d'organiser un ramassage de portables usagés du 16 janvier au 31 mars 2023. Tous les mobiles récupérés seront recyclés par une entreprise d'insertion et l'intégralité des bénéfices sera reversée par Orange à Emmaüs International.

Le Conseil Municipal approuve cette opération. Une communication sera faite sur le panneau lumineux, le site internet, le site Facebook et la lettre municipale.

E) Adhésion à l'Association du Musée Serret de Saint-Amarin :

Le Conseil Municipal confirme son adhésion en 2023 à l'Association du Musée Serret.

F) Agriculture de montagne :

Sous l'impulsion du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, un film « Rasco et Nous » traitant du chien de protection des troupeaux sera projeté le mercredi 1er février 2023 à 20h15 au Théâtre de poche à Wesserling.

G) Réception des vœux : Vendredi 27 janvier à 20h

M. le 1er Adjoint Jean-Marie MUNSCH rappelle que la préparation de la salle se fera le jour même à partir de 14h. Avis à tous les conseillers pouvant être présents.

Il explique le déroulé précis de la réception qui est validé par le Conseil Municipal.

M. le Maire lève la séance à 19h.